

Projet pour dépôt, présentation et avis de motion

Canada
Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

RÈGLEMENT N° 164A-2021

Règlement modifiant l'objet et le montant du règlement # 164-2021 décrétant des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc sur des segments des rues Joli-Bois, Joli-Bosquet et Joli-Pionnier et sur la rue du Joli-Bourg prévus à la programmation TECQ 2019-2023 et de pavage sur une partie de la rue du Joli-Bois, pour un montant additionnel de 347 000 \$.

ATTENDU que le conseil de la Ville a décrété le règlement # 164-2021 décrétant des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc sur des segments des rues Joli-Bois, Joli-Bosquet et Joli-Pionnier et sur la rue du Joli-Bourg prévus à la programmation partielle TECQ 2019-2023 et de pavage sur une partie de la rue du Joli-Bois et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 1 688 000 \$ afin d'en financer les coûts ;

ATTENDU la nouvelle contribution accordée au montant de 311 931 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 telle qu'annoncée le 7 juillet 2021 par la ministre aux Affaires municipales et à l'Habitation, madame Andrée Laforest;

ATTENDU la révision des travaux projetés dans le secteur Joli-Bois en vertu de cette nouvelle contribution pour ajouter un tronçon sur la rue du Joli-Pionnier d'une longueur de 215 mètres linéaires (215/385) pour le remplacement de la conduite d'aqueduc et les travaux de voirie, identifié comme étant une partie du tronçon # 10 au Plan d'intervention ;

ATTENDU l'adoption de la programmation TECQ 2019-2023 révision # 3 le 19 juillet 2021 et son approbation ministérielle ;

ATTENDU qu'il est requis d'amender le règlement # 164-2021 afin d'en modifier l'objet et d'augmenter la dépense et l'emprunt à un montant révisé de 2 035 000 \$ suivant la nouvelle estimation révisée préparée par le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., le 16 juillet 2021 ;

ATTENDU que selon l'estimation des coûts révisée préparée par la trésorière, madame Lise Lavigne et datée du 16 juillet 2021, un emprunt au montant de 2 035 000 \$ incluant les frais de financement est nécessaire à la réalisation et au paiement du coût de ces travaux ;

ATTENDU que le présent règlement est assujéti à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'il ne requiert que l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil tenue en date du 19 juillet 2021, par _____, m_____ qui a également procédé au dépôt du projet de règlement à cette même séance ;

ATTENDU la présentation du présent projet de règlement à cette même séance ;

ATTENDU que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu ;

Projet pour dépôt, présentation et avis de motion

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par m _____, APPUYÉ par m _____ et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE le règlement numéro 164A-2021 soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le titre du règlement numéro 164-2021 est remplacé par le suivant :

« Règlement # 164-2021 décrétant des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc incluant pavage sur des segments des rues du Joli-Bois, du Joli-Bosquet et du Joli-Pionnier, sur la rue du Joli-Bourg prévus à la programmation partielle TECQ 2019-2023 et de pavage sur une partie de la rue du Joli-Bois et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 2 035 000 \$ afin d'en financer les coûts. »

ARTICLE 3

Les premier, troisième, quatrième, et septième « attendus » du préambule du règlement # 164-2021 sont respectivement modifiés et remplacés par les suivants :

*« ATTENDU qu'il est requis de procéder au remplacement de la conduite d'aqueduc et pavage sur des segments des rues du Joli-Bois, du Joli-Bosquet et du Joli-Pionnier et sur la rue du Joli-Bourg en référence à la programmation TECQ 2019-2023 (Taxe sur l'essence et contribution du Québec) **révision # 3** pour un montant global de 1 696 986 \$ pour la Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout ; » ;*

*« ATTENDU que selon l'estimation de la dépense préparée par la trésorière, madame Lise Lavigne et datée du **16 juillet 2021**, un emprunt au montant de 2 035 000 \$ incluant les frais de financement est nécessaire à la réalisation et au paiement du coût de ces travaux ; » ;*

*« ATTENDU l'octroi d'une subvention, pour une majorité de ces travaux admissibles selon l'entente Canada-Québec relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ 2019-2023), confirmée **par courriel daté du 7 juillet 2021 de la ministre** des Affaires municipales et de l'Habitation, **madame Andrée Laforest**, au montant de 1 696 986 \$; » ;*

*« ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion dûment donné à cet effet à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **19 juillet 2021** par la mairesse, madame Gisèle Dicaire qui en a également fait la présentation ; ».*

Projet pour dépôt, présentation et avis de motion

ARTICLE 4

L'article 2 du règlement # 164-2021 portant sur l'objet du règlement est modifié et remplacé par le suivant :

*« Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection sur le réseau d'aqueduc prévus à la programmation TECQ 2019-2023 **révision # 3**, laquelle est jointe à la présente sous la cote Annexe « A-1 », incluant les honoraires professionnels, les frais, les taxes et les imprévus.*

*Ces travaux visent le remplacement des segments de conduite d'aqueduc et la réfection routière sur une longueur totale de **1 308** mètres linéaires qui se détaillent plus particulièrement comme suit :*

- Réfection tronçon 6, Joli-Bois = 150 m.
- **Réfection tronçon 10, Joli-Pionnier 215 m (sur 385 m. tot.)**
- Réfection tronçon 12, Joli-Bois = 200 m.
- Réfection tronçon 13, Joli-Bois = 155 m.
- Réfection tronçon 11, Joli-Pionnier = 235 m.
- Réfection tronçon 18, Joli-Bosquet = **53 m**
- Réfection tronçon 17, Joli-Bourg = 300 m.

Le conseil est également autorisé à effectuer des travaux de revêtement bitumineux sur une autre partie de la rue du Joli-Bois, identifiée par le tronçon # 4 – 360 m.

*Ces segments sont montrés sur un extrait de la carte # SMLM-INFRA-01 accompagnant le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, Équipe Laurence, Avril 2018, laquelle est jointe sous la cote « **Annexe B-1** » pour faire partie intégrante du présent règlement.*

*Les coûts de ces travaux envisagés sont plus amplement décrits à l'estimation préliminaire détaillée du **16 juillet 2021** du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., et à l'estimation de la dépense du règlement préparée le **16 juillet 2021** par la trésorière, madame Lise Lavigne, lesquelles sont jointes au présent règlement respectivement sous les cotes « **Annexe C** » et « **Annexe D-1** ».*

ARTICLE 5

L'article 3 du règlement # 164-2021 portant sur la dépense est modifié et remplacé par le suivant :

*« Le conseil est autorisé à dépenser un montant de **2 035 000 \$** pour les fins du présent règlement. »*

ARTICLE 6

L'article 4 du règlement # 164-2021 portant sur l'emprunt et l'amortissement est modifié et remplacé par le suivant :

*« Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de **2 035 000 \$** sur une période de vingt (20) ans. »*

Projet pour dépôt, présentation et avis de motion

ARTICLE 7

L'article 6 du règlement # 164-2021 portant sur la subvention est modifié et remplacé par le suivant :

*« Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement, notamment dans une proportion de **69.443 %** ($1\,696\,986 \$ \times 69.443 \% = 1\,178\,438 \$$) des dépenses admissibles des travaux réalisés au programme de la taxe d'accise sur l'essence selon l'entente Canada-Québec (TECQ) étant la contribution fédérale.*

*Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment dans une proportion de **30.557 %** ($1\,696\,986 \$ \times 30.557 \% = 518\,548 \$$) des dépenses admissibles des travaux réalisés au programme de la taxe d'accise sur l'essence selon l'entente Canada-Québec (TECQ) étant la contribution provinciale. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »*

ARTICLE 8

L'« Annexe A » du règlement # 164-2021 étant la programmation TECQ est modifiée et remplacée par la version # 3 jointe au présent règlement sous la cote « Annexe A-1 ».

ARTICLE 9

La première « Annexe B » du règlement # 164-2021 étant la localisation des travaux est modifiée et remplacée par l'« **Annexe B-1** » jointe au présent règlement.

ARTICLE 10

La seconde « Annexe B » du règlement # 164-2021 étant l'estimation budgétaire des coûts est modifiée et remplacée par l'« **Annexe C** » jointe au présent règlement.

ARTICLE 11

L'« Annexe D » du règlement # 164-2021 étant le tableau des coûts est modifiée et remplacée par l'« **Annexe D-1** » jointe au présent règlement.

Projet pour dépôt, présentation et avis de motion

ARTICLE 12 Entrée en vigueur
--

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Dépôt du projet de règlement et avis de motion : 19 juillet 2021

Présentation du projet de règlement : 19 juillet 2021

Adoption du règlement :

Avis public de tenue de registre : (non requis en vertu art. 556 LCV)

Tenue du registre des personnes habiles à voter : (non requis en vertu art. 556 LCV)

Certificat : (non requis en vertu art. 556 LCV)

Approbation du MAMH :

Avis de promulgation du règlement et entrée en vigueur :

Madame Gisèle Dicaire
Mairesse

Madame Judith Saint-Louis
Greffière

Projet pour dépôt, présentation et avis de motion

Règlement # 164A-2021
Annexe A-1

Affaires municipales
et Habitation
Québec

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Municipalité (code géographique) : Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (77012) Volet Programmation de travaux
Programme : TECQ 2019-2023 N° de dossier : 1177012
N° de version : 3
État du dossier : Redaction Date de transmission : (Dossier non transmis)

Bilan de la programmation de travaux

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023	
Population selon le décret de la population pour l'année 2019	2 988
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	747 000 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	1 696 986 \$
Total des investissements à réaliser	2 443 986 \$

Investissements prioritaires			
Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d’eau potable et d’assainissement des eaux			
Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$
Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales			
Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$
Priorité 3 – Renouvellement des conduites d’eau potable et d’égout			
Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	1 696 986 \$	0 \$	1 696 986 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	1 696 986 \$	0 \$	1 696 986 \$
Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales			
Sommaire des coûts des travaux du MAMH			
Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$
Sommaire des coûts des travaux du MTQ			
Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$
Coût total des travaux – Priorités 1 à 4			
Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	1 696 986 \$	0 \$	1 696 986 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	1 696 986 \$	0 \$	1 696 986 \$

Règlement # 164A-2021
Annexe A-1 (suite)

Affaires municipales
et l'habitation

Québec

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Municipalité (code géographique) : Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (77012)

Volet Programmation de travaux

Programme : TECQ 2019-2023

N° de dossier : 1177012

État du dossier : Redaction

N° de version : 3

Date de transmission : (Dossier non transmis)

--

Bilan des investissements prioritaires		
Investissements prioritaires prévus et réalisés		1 696 986 \$
Montant de la contribution gouvernementale		1 696 986 \$
Surplus/Déficits		0 \$

Projet pour dépôt, présentation et avis de motion

Règlement # 164A-2021
Annexe A-1 (suite)

Québec
Affaires municipales
et Habitation

Municipalité (code géographique) : Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (77012)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Redaction

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Il n'y a pas de projet pour la priorité 1

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Page 3 sur 7

Règlement # 164A-2021
Annexe A-1 (suite)

Affaires municipales et habitation Québec Municipalité (code géographique) : Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (77012) Programme : TECQ 2019-2023 État du dossier : Redaction	taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019) Volet Programmation de travaux N° de dossier : 1177012 N° de version : 3 Date de transmission : (Dossier non transmis)
--	---

Il n'y a pas de projet pour la priorité 2

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Règlement # 164A-2021
Annexe A-1 (suite)

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type Infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	Total	
3.1	Remplacement de conduites d'aqueduc	Sur Joli-Bois, Joli-Bourg, Joli-Pionnier et Joli-Bosquet	Distribution	1 308	1	0 \$	0 \$	1 696 986 \$	0 \$	0 \$	1 696 986 \$	Joli-Bois (tronçons 6, 12, 13) 505 mètres -Joli-Bourg (tronçon 17) 300 mètres -Joli-Pionnier (tronçon 10 (215/383 mètres du # 11 à la borne-fontaine) et 11) 450 mètres -Joli-Bosquet (tronçon 18) 53 mètres
Sous-totaux par type												
Distribution						0 \$	0 \$	1 696 986 \$	0 \$	0 \$	1 696 986 \$	
Total						0 \$	0 \$	1 696 986 \$	0 \$	0 \$	1 696 986 \$	

Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%

Règlement # 164A-2021
Annexe A-1 (suite)

Offices municipales
et municipales
Québec

Municipalité (code géographique) : Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (77012)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Redaction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1177012
N° de version : 3

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH

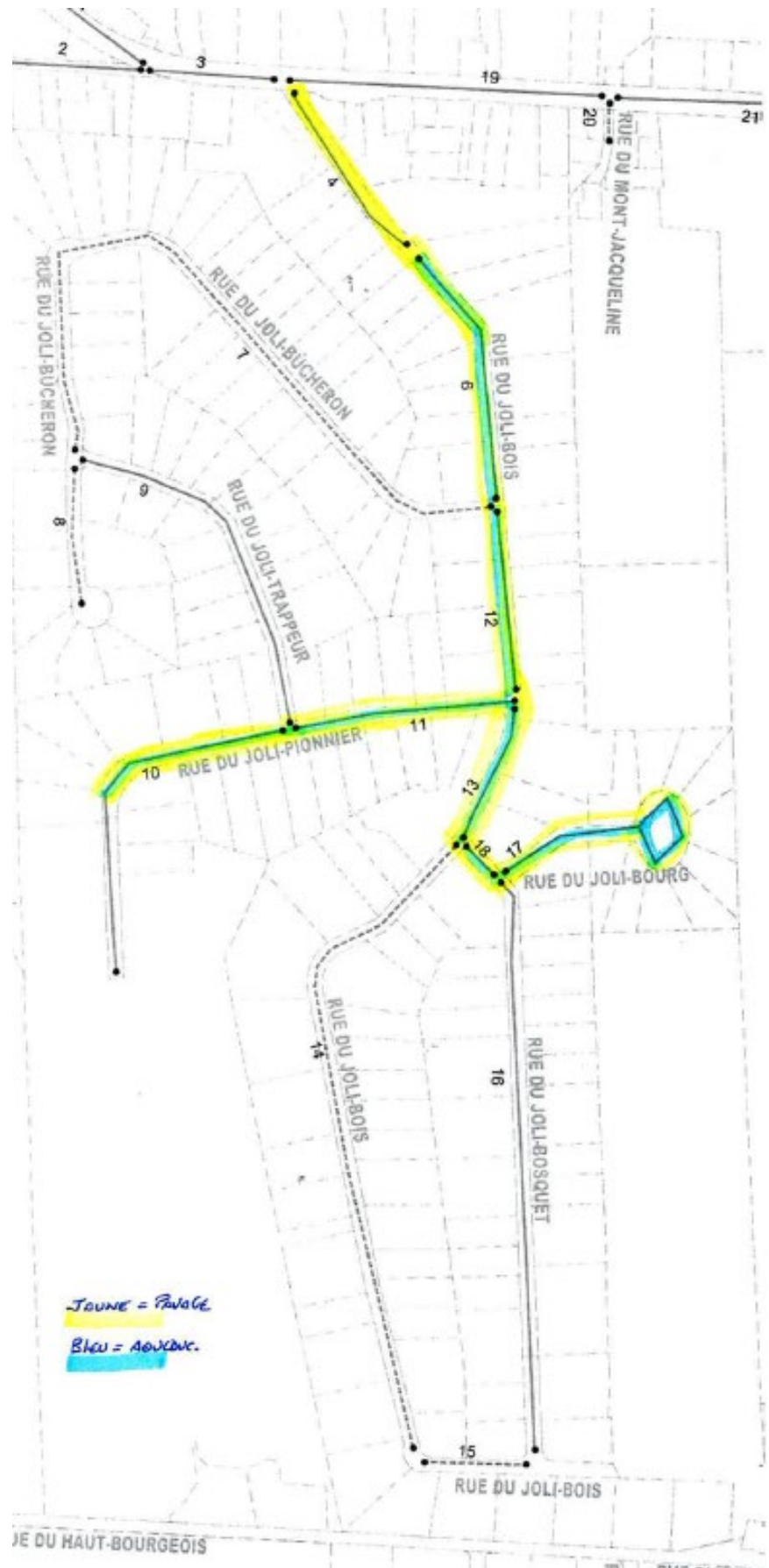
Règlement # 164A-2021
Annexe A-1 (suite)

Affaires municipales et Habitat Québec Municipalité (code géographique) : Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (77012) Programme : TECQ 2019-2023 État du dossier : Redaction	taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019) Volet Programmation de travaux N° de dossier : 1177012 N° de version : 3 Date de transmission : (Dossier non transmis)		
		Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ.	
		Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)	
		Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	
		Page 7 sur 7	

Projet pour dépôt, présentation et avis de motion

Règlement # 164A-2021
Annexe B-1

Localisation des travaux
(Aqueduc et pavage segments 6, 12, 13, 18, 17, 10 (partie) et 11)
(Pavage seulement segment 4)



Projet pour dépôt, présentation et avis de motion

Règlement # 164A-2021
Annexe C

Estimation préliminaire du projet

**Remplacement des conduites d'aqueduc sur les rues du Joli-Bois,
Joli-Bosquet (ptie), Joli-Bourg et Joli-Pionnier (ptie)**

Règlement # 164A-2021

Estimation des coûts	Total
Rue du Joli-Bois, (tronçons 6*, 12*, et 13*)	409 050 \$
Rue du Joli-Pionnier (ptie) (tronçon 11*)	190 350 \$
rue Joli-Pionnier (tronçon 10 ptie)	174 150 \$
Rue du Joli-Bourg (tronçon 17*)	243 000 \$
Rue du Joli-Bosquet (ptie) (tronçon 18*)	44 550 \$
Préparation avant pavage et pavage (1310m x 6.2m)	406 100 \$
Préparation avant pavage et pavage (tronçon 4 - 360m x 6.2m)	<u>111 600 \$</u>
Sous-total avant imprévus	1 578 800 \$
Imprévus (10%)	<u>157 880 \$</u>
Sous-total avant honoraires	1 736 680 \$
honoraires professionnels (5.5%)	95 517 \$
Contrôle de la qualité (1%)	<u>17 367 \$</u>
Sous-total avant taxes	1 849 564 \$
TPS	92 478 \$
TVQ	184 494 \$
Total	<u>2 126 536 \$</u>

*= plans d'intervention de 2018

Claude Gagné, ing. (OIQ 38853)
Directeur du Service des travaux publics

16 juillet 2021

Projet pour dépôt, présentation et avis de motion

Règlement # 164A-2021
Annexe D-1

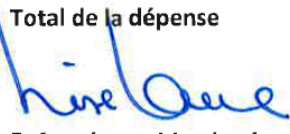
Tableau des coûts

**Décrétant des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc sur des segments
des rues Joli-Bois, Joli-Bosquet et Joli-Pionner et sur la rue du Joli-Bourg**

Règlement 164A-2021

ESTIMATION DES COÛTS

Rue du Joli-Bois, (tronçons 6, 12, et 13*)	409 050 \$
Rue du Joli-Pionnier (ptie) (tronçon 11*)	190 350 \$
Rue Joli-Pionnier (tronçon 10 ptie)	174 150 \$
Rue du Joli-Bourg (tronçon 17*)	243 000 \$
Rue du Joli-Bosquet (ptie) (tronçon 18*)	44 550 \$
Préparation avant pavage et pavage (1310m x 6.2m)	406 100 \$
Préparation avant pavage et pavage (tronçon 4 - 360m x 6.2m)	111 600 \$
Total des travaux	1 578 800 \$
Imprévus (10 %)	157 880 \$
Sous-total avant honoraires professionnels	1 736 680 \$
Honoraires professionnels (5.5%)	95 517 \$
Contrôle de la qualité (1%)	17 367 \$
Sous-total avant taxes	1 849 564 \$
T.V.Q.(4.9875%)	92 247 \$
Total des coûts	1 941 811 \$
Intérêts temporaires	53 650 \$
Frais de financement	40 139 \$
Total de la dépense	2 035 600 \$


Préparé par: Lise Lavigne
Trésorière

2021-07-16